

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 237 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : EXDOTI Mohamed

Date de naissance : 1988

Adresse : Rue 6 AIB d ABIRAK au Jourda

Tél. : 06.74.29.30.28 Total des frais engagés : 55.1603.50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ALAMI Mohamed 01 JUIN 2023
Professeur en Cardiologie
164 - Ghandi - Casablanca
Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) 05 22 22 78 18

Date de consultation : 17 MAI 2023

Nom et prénom du malade : EXDOTI MOHAMED Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

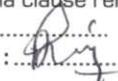
Nature de la maladie : HTA - Angor

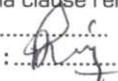
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 6.AGA  Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

ACCUEIL
Z. AIT ALLAH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
7 MAI 2013	Consultation Cardiologie		300 D.H.	DR. ALAMI Mohamed Professeur en Cardiologie 264 Bd Ghendi - Casablanca tel : n° 22 39 01 12 / 06 61 15 78 06

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

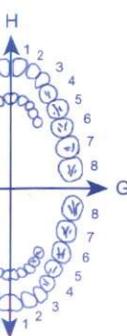
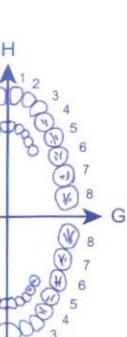
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			Coefficient des travaux
			Montants des soins
			Début d'exécution
			Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		
	H 255334141 000000000 D 000000000 35533411	G 21433552 000000000 B 11433553	Coefficient des travaux
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
			Montants des soins
			Date du devis
			Date de l'exécution

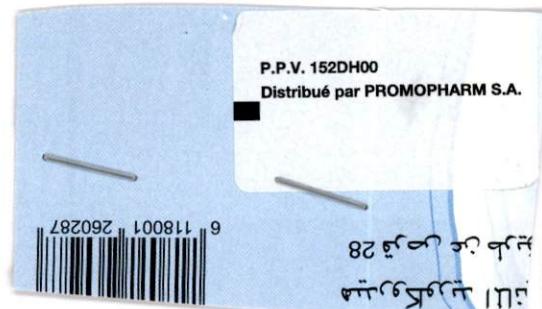
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr Alami Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi.
Residence Jawhara
Casablanca 20200

ORDONNANCE

P.P.V. 152DH00
Distribué par PROMOPHARM S.A.



17/05/2023

EZDOUTI MOHAMED

$$27,70 \times 2 = 55,40$$

CARDIOASPIRINE

1cp /J

IPERTEN 20

1cp /J

$$41,90 \times 3 = 125,70$$

CARDIX 6,25

1cp /J

$$262,00 \times 2 = 524,00$$

CORALAN 5

1cp /J

68,10

NITRODERM 5

1cp /J

$$42,30 \times 3 = 123,90$$

IRPHI 75

1cp /J

OEDES 20

1cp /J

97,00
EXTRAVIT 1CP/J



Dr. ALAMI Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi - Casablanca
22/05/2023 12:11:16 69 15

PPC: 98,00 DH
COOPER PHARM



28 Comprime

3x ↙
Ged

LOT : 190
PER : AVR 2025
PPV : 44 DH 00

28 Comprime

3x ↙
Ged

Pharmaceutical Institute
R.S. 203 OUM AZZA Région Rabat
LOT : 200
PER : JUL 2025
PPV : 41 DH 90

100 comprimés de 500 mg
Produit par la Société Marocaine de
Pharmacie et Chimie
Sous licence de la Direction Nationale
des Pharmacies et des Produits de Santé